

10 Impasse des jardins
BP 1 - 44440 Teillé
02 40 97 23 15
mairie@teille44.fr

Horaires de la mairie

- * Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- * Le vendredi après-midi de 14h à 16h30

**Horaires de la poste**

- * Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
- * Le samedi de 9h00 à 11h30

La Mairie et l'agence Postale seront fermées pour le week-end de l'ascension du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai inclus

Agenda du mois**Avril**

- 22 - inauguration de l'outil en main
23 - Elections Présidentielles
27 - Réunion publique « Risques Miniers »
27 - ADMR Recrute

Mai

- 1 mai au 15 juin** - Inscription Transports scolaires
1 - Les Foulées du 1^{er} mai
6 - Recyclage papiers école Jacques Demy
7 - Elections Présidentielles
10 - Animation bibliothèque
13 - Jour de Fête - Parc Monumental Teillé - Mouzeil
19 et 20 - Théâtralalère
20 et 21 - Bourse puériculture
24 juin - Festival Tilliacum

Assemblée Générale

L'AG du club pongiste de Teillé aura lieu le dimanche 21 mai 2017 à la salle d'activité à 11h00

Le tournoi non licencié aura lieu la samedi 9 septembre 2017 et non le 16 comme prévu initialement

TEILLÉ—Actualités

n° 871

Mai 2017

**Municipalité**

Naissances : le 23 mars - Mathis JOUBERT
le 4 avril - Chloé PUYSEGUR
Le 16 avril - Luis GROIZEAU

Décès : le 27 mars - JOULAIN Jeannine épouse VIAUD - 65 ans
le 7 avril - HARDY Hélène Vve VEILLARD - 88 ans

REUNION PUBLIQUE

Information sur les risques miniers de la commune de Teillé

Salle polyvalente le 27 avril 2017 à 19h00.

Depuis quelques années (2007), les services de l'Etat ont engagé des études afin de préciser les risques auxquels peuvent être exposés les constructions et les habitants. En particulier, ils ont mené des expertises sur les risques miniers, qui concernent notamment le territoire teilléen (ancienne exploitation de gisements houillers).

Les services de l'Etat, ont récemment mis à jour les résultats de ces études, qui se traduisent notamment par :

- la mise en évidence des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes mines,
- les mesures de prévention à prendre en compte, pour éviter d'exposer les populations et les constructions à ces risques.

C'est en ce sens que nous vous convions à une réunion publique pour vous apporter des informations sur ces risques et les implications qu'ils revêtent, notamment sur le futur Plan Local d'Urbanisme pour les secteurs concernés : La Guibretière, La Guignardière, La Piverdière, La Rivière.

Nous comptons sur votre présence



Dans le cadre de l'aménagement du bourg, nous procédonnons aux remplacements de toutes les canalisations d'eau potable. Les personnes qui veulent un compteur supplémentaire ou une suppression de compteur doivent en faire part au secrétariat de la Mairie.

Après les aménagements du bourg, tous travaux sur la voirie sera interdit et cela pour une durée de 5 ans.

Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé morts pour la France.

En ce mois d'**Avril 1917** nous avons à déplorer le décès de :

Le 18 - Louis HEAS (22 ans) né le 24 octobre 1894 au village des Linières, décédé à l'Hôpital d'évacuation de Courlandon (Marne) des suites de ses blessures.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons nés en



Avril, Mai, Juin 2001 sont invités à venir en Mairie, le mois de leur 16 ans, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille.

Actualités divers

Transports scolaires 2017/2018 : bientôt les inscriptions !

La COMPA* prépare activement l'organisation du transport des élèves pour la prochaine rentrée.

Du 1^{er} mai au 15 juin 2017 : inscription et réinscription, 2 possibilités :

- en ligne sur le : <http://sedeplacer.loire-atlantique.fr>

ou

- à la mairie (à la COMPA pour les Anceniens – à la Maison de l'Enfance de Mésanger pour les Mésangéens)

A noter : une réunion d'information se tiendra à la COMPA le jeudi 11 mai, à 20h (ouvert à tous).

Après le 31 juillet 2017 : aucune modification de circuit ni de création d'arrêt supplémentaire, une pénalité de 20 € est appliquée pour les réinscriptions tardives. Les réinscriptions tardives perturbent l'organisation des circuits (ex : modifications de circuits, ...).

Du 23 août au 2 septembre 2017 (dernier délai)

En mairie (à la COMPA pour les Anceniens – à la Maison de l'Enfance de Mésanger pour les Mésangéens) :

.Retrait du titre de transport. Il est à présenter dès le 1^{er} jour de la rentrée

.Consultation des circuits

A noter, le règlement intérieur des transports scolaires rappelle notamment que :

- pour l'utilisation régulière de 2 circuits (ex : assistante maternelle, garde alternée, grands-parents, ...) : tarif majoré unique à 120 % du tarif normal (garantie d'une place à l'année dans les 2 circuits),

- le port du gilet jaune est **obligatoire** (article 3.2 du règlement départemental de transport scolaire de Loire-Atlantique et l'article IV.1 du règlement intérieur des transports scolaires de la COMPA). Un exemplaire est fourni à chaque élève lors de la première inscription. Visible de jour (couleur jaune) comme de nuit (bandes réfléchissantes), le gilet s'inscrit dans la politique globale du Département en matière de sécurité routière. L'habillage des cars en jaune, l'aménagement des points d'arrêt sont autant d'actions menées pour la sécurité des déplacements des élèves.

- tous les cars sont équipés de ceintures de sécurité. Le port de la ceinture est obligatoire (code de la route),
- les circuits peuvent être modifiés ou supprimés lors d'intempéries, de grèves, d'incidents ou de travaux (des événements exceptionnels qui ne peuvent donner lieu à un remboursement),
- l'inscription constitue un engagement pour l'année scolaire complète,
- la présentation de la carte de transport est obligatoire à la montée du car,
- le paiement de l'année scolaire s'effectue en 2 fois (un acompte et un solde) auprès de la Trésorerie d'Ancenis (novembre et mars).

Optez pour le prélèvement automatique !

Alerte SMS Transports scolaires : travaux, intempéries, retards... pour être informé, abonnez-vous ! Rendez-vous sur www.pays-ancenis.com (inscription gratuite)

*La COMPA gère les transports scolaires par délégation du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50 201

44 156 ANCENIS Cedex

02 40 96 31 89

www.pays-ancenis.com

LE PACTE ÉCO-HABITAT
www.pacte-eco-habitat.fr

ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS GRATUITEMENT* !

Loi N° 2015992 Ministère de l'énergie de l'environnement et de la mer

N° Vert 0 800 741 780
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* Sous condition d'éligibilité

PROBATISO

N° Vert 0 800 741 780
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Propriétaires et locataires ** (hors bailleurs sociaux) de maison individuelle avec des combles perdus, vous pouvez bénéficier, selon vos revenus, d'une isolation gratuite en laine minérale soufflée !

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou vérifiez votre éligibilité sur le site internet www.pacte-eco-habitat.fr

* Avec l'accord de votre propriétaire

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Voici le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour vous permettre de bénéficier de l'isolation de vos combles gratuitement :

Nombre de pers. dans le foyer	Revenu fiscal de référence Ille de France	Revenu fiscal de référence Province
1	24 194 €	18 409 €
2	35 510 €	26 923 €
3	42 648 €	32 377 €
4	49 799 €	37 826 €
5	56 970 €	43 297 €
+ 1 pers.	+ 7 162 €	+ 5 454 €

Municipalité suite...

« SOS URGENC MAMAN PAYS D'ANCENIS »

Cette association qui commence à se faire connaître, a pour objectif d'assurer un dépannage immédiat et occasionnel pour des parents obligés de faire garder leurs enfants dans l'urgence.

Elle ne fonctionne uniquement qu'avec des bénévoles en période scolaire du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, aucune d'adhésion, seule une participation financière de 7 € (minimum) par demi-journée est demandée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Il suffit d'appeler le 02 51 14 18 61, la téléphoniste de permanence vous mettra en relation avec une maman d'accueil pour vos besoins de garde.

Ce précieux service repose uniquement sur le bénévolat, en l'occurrence SOS URGENC MAMAN fait appel aux personnes disponibles minimum un jour par mois pour garder des enfants chez eux ou à son domicile.

Une assurance couvre cette activité et les frais de déplacement sont remboursés.

**Rejoignez notre équipe en appelant
le 02 51 14 18 61**



Collecte : « Les Bouchons d'amour »

Les lieux de dépôts sur Teillé sont les suivants : Ecole Jacques Demy, Ecole St Pierre et PROXI

Contact (pour la commune) :
Mme RIPAUD Noëlle - Tél. : 02 40 97 75 53

Processionnaire du chêne : la campagne de lutte 2017

Cette année encore, la FDGDON44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va organiser une campagne de lutte collective contre les Chenilles processionnaires du chêne.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les Chenilles processionnaires du chêne occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

En mai et juin, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des Chenilles. Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent **s'inscrire auprès de leur mairie avant le 28 avril 2017**

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON 44 au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.fgdgon44.fr

Les bouchons acceptés sont :

- les bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche...
- les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...
- divers : les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

La bonne pioche

Mercredis jeux-lectures

Avec les rendez-vous de « la bonne pioche », c'est parti pour une bonne dose de fous rires, de suspens autour de différents jeux à partager en famille ! Avec en plus, des histoires à découvrir et à écouter.



Bibliothèque de Teillé

mercredi 10 mai
de 15h à 16h

Renseignements au 06 26 43 70 43

« La bonne pioche » est animée par les bénévoles de la bibliothèque de Teillé avec des jeux de la ludothèque de Varades « Atout Jeu »

Atout Jeu

Ludothèque en pays variades

Toutes les animations des 27 bibliothèques sur www.pays-ancenis.com

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Centre administratif « Les Ursulines » • Quartier Rohan
CS 50201 44156 ANCENIS CEDEX
Tél. 02 40 98 31 89



27
AVRIL
2017

10H
CV
OBLIGATOIRE

**L'ADMR
recrute !
Rejoignez
nous !**

11 points d'accueil près de chez vous,
plus d'infos :

SAINTE-NAZARE 02 40 01 51 91 LA CHEVROLIERE 02 40 54 18 93

SAINTE-ÉTIENNE-DE-MONILUC 02 40 85 25 76 VERTOU 02 40 02 07 30

PORNIC 02 40 64 35 38 GORGES 02 51 71 52 60

POUILLET-LES-COTEAUX 02 40 29 53 32 FÉGHÉAC 02 40 07 81 67

DÉVAL 02 40 07 81 67 NORT-SUR-ERDRE 02 40 29 53 32

DU 27 AVRIL AU 27 MAI 2017

DEPUIS 70 ANS, L'ADMR INTERVIENT DANS L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE. LA FÉDÉRATION ADMR LOIRE-ATLANTIQUE COORDONNE LES 38 ASSOCIATIONS DE SERVICES À DOMICILE DU DÉPARTEMENT & GÈRE 20 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DÉDIÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. NOS MÉTIERS CONTRIBUENT TOUS À AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE NOS CLIENTS.

Garde d'enfants • Ménage & repassage • Aide aux séniors & personnes en situation de handicap

RÉSEAU ADMR EN LOIRE-ATLANTIQUE | **personia**



Pour information.....

Programme Habiter Mieux en Pays d'Ancenis, lancez-vous !

Initié en 2014, le programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé et d'aides financières afin de réaliser des économies d'énergie. La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) a missionné le bureau d'études CitéMétrie pour guider les participants de A à Z dans leur projet : établissement d'un diagnostic thermique, proposition de scénario de travaux, contrôle des travaux effectués, gestion des demandes de subventions... La fin du programme est annoncée pour décembre 2017. Il ne vous reste donc plus que quelques mois pour déposer votre dossier (premier contact avec CitéMétrie avant le 1^{er} juillet).

Le point sur les conditions d'éligibilité :
> Propriétaires occupants

Occuper le logement dont vous êtes propriétaire

Le logement a plus de 15 ans et n'a pas bénéficié d'autres financements de l'Etat (comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans)

Les travaux envisagés garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%** : isolation de la toiture et des murs, du plancher, changement de chaudière, changement de fenêtres, ventilation...

Vos revenus ne dépassent pas un certain niveau de ressources* (plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat-ANAH) :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources
1	14 360 €
2	21 001 €
3	25 257 €
4	29 506 €
5	33 774 €
Par personne supplémentaire	+ 4 257 €

*Ces montants sont des *#revenus fiscaux de référence* indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2017, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2015 (voir l'avis d'impôt adressé en 2016).

> Le programme Habiter Mieux concerne également les **Propriétaires bailleurs**. Ces derniers ne sont pas soumis à des conditions de ressources. Les travaux envisagés doivent permettre une amélioration de la performance énergétique d'au moins 35%.

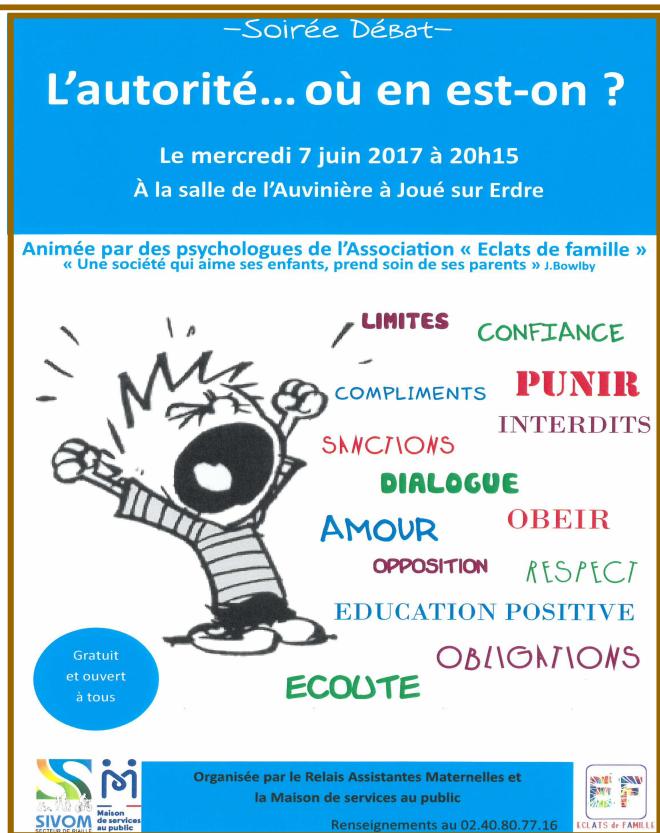
Dans tous les cas, la COMPA rappelle que :

Les travaux ne doivent pas démarrer avant le dépôt du dossier

Les travaux doivent être entièrement réalisés par des **professionnels du bâtiment**

Chaque propriétaire choisit librement les artisans qu'ils souhaitent faire intervenir.

Plus d'informations auprès de CitéMétrie 02 85 52 33 31 - www.pays-ancenis.com
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
 Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44150 Ancenis
 Tél. : 02 40 96 31 89



Vie associative Teilléenne



Amicale des Retraités

Vie du Club : le 1^e et le 3^{ème} jeudi du mois à 14 h 30;

Marche : le vendredi 28 avril aux Touches, heure de rassemblement : 14 h 00.

Bal : le jeudi 25 mai, Ascension, à la salle polyvalente de Teillé, à 14 h 30. (Orchestre Didier Gilbert). Coût 6 euros avec une consommation.



Vendredi 19 et Samedi 20

→ Théâtralalère #6

Travaux d'ateliers
Rencontres artistiques et amateurs
Deux jours de fête autour du théâtre amateur
et d'autres belles choses...

Deux jours de fête autour du théâtre amateur
et d'autres belles choses...

L'idée est de mêler théâtre, musique et arts plastiques. La Fabrik de théâtre, atelier-théâtre de New Rancard animé par Sylvain Saussereau, y présente son travail, mais avant, après, et autour, on écoute, on regarde, on partage autre chose que du théâtre. L'an passé on a partagé des installations farfelues, un peu de jazz manouche et de variétoche, des salades recomposées et des tartes aux fraises, des rocks endiablés, et surtout, une belle soirée de printemps... Alors, quoi de beau cette année ? Mystère...

Programme complet en avril...

Entrée «à la chaussette»

Association Petit à Petit

2017

Bourse puériculture

Vêtements printemps-été, 0-16 ans ,
Puériculture , Jouets

20 et 21 mai
salle polyvalente



Teillé



Dépôt des articles : Samedi de 10h à 12h30

Maximum de 60 articles = 2 listes de 30 articles/déposant
(étiquetés, listés, de saison, propres et en bon état)

Ventes : Samedi de 15h à 18h;
Dimanche de 9h30 à 12h30



Retrait des invendus : Dimanche de 17H à 17H30

Renseignements : Linda Joianette 02 40 34 10 04 : Cathia Bouillaud 02 28 00 14 88



Dans le but d'aider au financement des projets de l'Ecole Jacques Demy,
l'Amicale Laïque relance une

OPERATION «RECYCLAGE PAPIERS»

Les papiers acceptés sont les suivants :

- * toutes publicités (retirer les plastiques d'emballages),
- * les livres,
- * les journaux,
- * les manuels scolaires,
- * les annuaires,
- * les enveloppes papier avec et sans fenêtres,
- * les courriers, lettres,
- * les papiers cadeaux,
- * les cahiers,
- * les magazines,
- * les catalogues,

Tous les papiers se trient et se recyclent



Vous pouvez déposer vos papiers à l'école lors des permanences suivantes :

LE SAMEDI 6 MAI DE 10H A 12H

LUNDI 26 JUIN, MARDI 27, JEUDI 29 ET VENDREDI 30 JUIN DE 16H A 17H

LE SAMEDI 1^{ER} JUILLET DE 9H A 12H ET 14H A 16H

La benne sera présente la dernière semaine de juin.

Nous vous remercions pour votre participation.

Vie associative Teilléenne

Athlétic Club du Pays d'Ancenis

AC Pays d'Ancenis

Teillé

- Course pédestre de 10 km
- Course pédestre de 20 km
- Relais 2x10 km

Les foulées du 1^{er} mai

Nouvelles distances

NOUVEAU Relais 2 x 10 Km

E.Leclerc
Ancenis - St-Géron

compa
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Athlétic Club du Pays d'Ancenis

INFORMATIONS PRATIQUES

Notre course populaire est ouverte à tous à partir de 16 ans (2001 et avant). Le parcours de **10 km** emprunte les routes et chemins de notre beau territoire ainsi qu'une portion de l'ancienne voie ferrée, la Voie Verte. Le circuit de **20 km** se fera sur 2 boucles.

Course	Les foulées du 1^{er} mai - Teillé
Distance	10 / 20 km
Heure de départ	9h30 pour les 3 courses
Lieu de départ et d'arrivée	Plan d'eau de Teillé

INSCRIPTIONS

- En ligne sur : www.bibchip-france.fr
- ou sur : www.acpays-ancenis.fr

RETRAIT DES DOSSARDS

Remise des dossards dès 8h00 sur le site du Plan d'eau de Teillé.

TARIF DES INSCRIPTIONS

	10 km	20 km	Relais
Licenciés FFA	8 €	9 €	16 €
Non licenciés	10 €	11 €	20 €

Inscription majorée sur place : 4 € pour tous

RÉCOMPENSES

- 1 coupe aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes (Scratch)
- Récompense au premier des catégories suivantes (non cumulable avec le classement scratch) :
 - Hommes : CH, JH, EH, SH, M1, M2, M3
 - Femmes : CF, JF, EF, SF, M1, M2, M3
 par course
- 1 lot aux 400 premiers arrivants.

SUR PLACE

- Vestiaires et douches au terrain de sport
- Buvette et restauration



JOUR DE FÊTE

PARC MONUMENTAL TEILLÉ-MOUZEIL
Chez Jean-Claude LAMBERT, Artiste Sculpteur
Samedi 13 MAI 2017 - de 10h à 18 h 30



L'association C'OSMOSE du Parc Monumental Teillé-Mouzeil organise un événement tout public, festif, familial et haut en couleur avec en avant-programme :

- une **exposition-vernissage** sur toute la journée avec les artistes invités par l'association "Les Artistes de Demain-Teillé",

- une **observation du ciel suivie d'une conférence sur le soleil** animées par le "Club du Cocher",
- la **visite du Parc Monumental** accompagnée, avec les mots de l'Artiste
- un **atelier dessin-peinture** pour les enfants, contes et musique...

Le public sera accueilli à partir de 10 heures. Vous avez la possibilité d'apporter votre repas, un barbecue sera mis à votre disposition.

Vous trouverez également sur place **bar et restauration** (crêpes et galettes).

L'accès est libre et gratuit. Afin de soutenir et aider notre association vous aurez la possibilité de mettre votre obole. A cet effet, une boîte blanche sera installée à l'entrée du parc.

Contact : Philippe BRANCHEREAU, Président : 06 60 91 37 98
associationcosmose@gmail.com
 Blog : www.parc-monumental.com

2^e ÉDITION

TILLIACUM FESTIVAL

24 JUIN 17 SAMEDI TEILLÉ (44)

SALUT C'EST COOL • COMAH live
CLUB CHEVAL dj set
MADAME • ALVAN live
QUENTIN SCHNEIDER • ERZATE live

WWW.TILLIACUM.COM

AUX 4 SAISONS

12, Place de l'Eglise 44440 Teillé

CHANGEMENTS D'HORAIRES

A PARTIR DU 1ER MAI, LES HEURES D'OUVERTURE CHANGENT.

VOICI LE DETAIL

Lundi 7H30 16H30
Mardi 8H 19H00
Mercredi 8h 17H00
Jeudi 8H 19H00
Vendredi 8H 19H00
Samedi 9H 12H
Dimanche 9H 13H00

Animations

Petit Mémo :

Tous les vendredis, je maintiens le poisson Beurre Blanc.

Avril

Vendredi Soir, Le 28 Avril

Animation PAELLA

Mai

Vendredi Soir, Le 19 Mai

Animation MOULES FRITES

Fermer les Jours Fériés **sauf Réservation Repas.**

Lundi 1er Mai

Lundi 8 Mai

Jeudi 25 Mai

RESTAURANT OUVERT LE VENDREDI 26 MAI

Possibilités de repas et banquet, traiteur le week-end et les jours fériés.

N'hésitez pas à me contacter au 02.40.97.79.92 ou 06.12.82.62.35

Votre restauratrice et cuisinière Valérie. Je vous attends.

SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

Services de garde



Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : www.3237.fr



Gardes infirmières :

ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33

Au cabinet : de 8h45 à 9h15



BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56

Kinésithérapeutes



MÉZIERE Lucie & MANIÈRE Véronique

39 rue du Haut-Bourg - TEILLE
02.40.97.30.61 Cabinet, domiciles, sur RDV.



PROXI

Votre magasin PROXI sera fermé les lundi 1 mai et 8 mai

Et le jeudi 25 mai

Merci de votre compréhension

Médecins et ambulances :



Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.



Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h

LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24



Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

annonces...

- * A louer local de 70 m² avec mezzanine 30 m² pour artisan - 06.25.25.14.13
- * A louer bourg de Teillé - Maison rénovée T4 - 06.63.99.56.21
- * A vendre tabouret de bar 80 € et moto bécane 888grise 400 € - 06.24.27.12.19
- * A vendre œufs et bois de chauffage 06.29.80.24.22
- * A vendre terrain constructible de 784 m² bourg de Teillé - 06.33.53.46.53
- * DEB , à votre service pour un quotidien plus souple et léger, ménage, repas, course, garde d'enfants - 06.59.75.40.71
- * Recherche heures de ménage (chèque emploi service) renseignements : 06.15.12.68.59
- * Cause déménagement vend canapé + fauteuil cuir - table merisier avec 2 rallonges + 6 chaises + armoire ancienne, prix à débattre : 06.70.88.71.16 de 20h00 à 21h00
- * Offre d'emploi conducteur de machine Permis B - 06.11.97.13.58